

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1423

23 juillet 2009

SOMMAIRE

Adanel S.à r.l.	68265	Langelsheim S.à r.l.	68258
Agence Immobilière Leurs Sàrl	68261	Lascaux S.A.	68269
ALMATY Luxembourg S.à r.l.	68262	Layton S.A.	68273
AltaLux Spain S.à r.l.	68304	Lexington	68269
Bâloise Vie Luxembourg S.A.	68266	Life Capital Luxco Holding S.à r.l.	68278
Brundall Holding S.à r.l.	68268	Loevarth Invest S.A.	68262
Carraro International S.A.	68260	Lorenglass S.A.	68263
CETP Participations S.à r.l. SICAR	68267	LSF Gennecab Investments S.à r.l.	68261
Clarins Groupe S.à r.l.	68264	LSF Ozark Finance Company S.à r.l.	68263
Comptafisc S.A.	68272	LuxCo 67 S.à r.l.	68258
Computacenter PSF S.A.	68264	Metameco S.A.	68267
Erre Nove S.A.	68271	Mimosas S.A.	68262
EuroProp (EMC) S.A.	68265	Opportunity Fund III Property I S.à r.l. ...	68263
Falconi International Holding S.A.	68266	Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l.	68260
Financière Cavour S.A.	68304	68260
Freele SA	68258	Oxalide S.A.	68259
Gerthoma Number Two S.A.	68268	Randstad Recruitment & Selection S.A.	68304
Globaltel International S.A.	68267	68304
GP Chemicals International Holding S.à r.l.	68259	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	68292
.....	68259	Rebean Investments S.à r.l.	68258
GP Financial Management S.à r.l.	68266	Sacred Heart University Luxembourg As-	68269
Guanyin Holding S.A.	68262	sociation	68269
Haram International S.A.	68270	Shipping and Industry S.A.	68260
Harmon Europe Holding S.à r.l.	68259	Sofidra S.A.	68264
HECTAS Gebäudedienste S.à r.l.	68284	Sofidra S.A.	68264
Hellenic Securitisation S.A.	68261	Thor 2 S.A.	68304
Holstar Holding S.A.	68259	TreeTop Asset Management S.A.	68261
Il Gatto & La Volpe s.à r.l.	68271	Triple Lux Properties S.à r.l.	68268
Impact	68263	Turkey SH II S.à r.l.	68270
Infrastructure Holding S.à r.l.	68260	V.G. Conseils S.à r.l.	68262
Interval	68261	Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lö-	68265
Kalle Development S.à r.l.	68263	sungen S.A.	68265
Kickoff S.à r.l.	68266	Webb S.à r.l.	68264
Kuznetski Capital S.A.	68260		

Freele SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 113.554.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 avril 2009 que:

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège de L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009084377/13.

(090100505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Langelsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 135.974.

—
Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la Société que TMF Management Luxembourg S.A. a résilié avec effet immédiat le 30 juin 2009 le contrat de domiciliation signé le 25 février 2008 avec effet immédiat le 7 janvier 2008 entre TMF Management Luxembourg S.A. et Langelsheim S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084378/15.

(090100550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

LuxCo 67 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 133.214.

—
Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la Société que TMF Management Luxembourg S.A. a résilié avec effet immédiat le 30 juin 2009 le contrat de domiciliation signé le 25 février 2008 avec effet immédiat le 19 décembre 2007 entre TMF Management Luxembourg S.A. et LuxCo 67 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084379/15.

(090100548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Rebean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.873,61.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.949.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084818/11.

(090100743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Holstar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.158.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2009084753/11.

(090100496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Harmon Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 143.562.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance
tenu en date du 17 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009084434/16.

(090100311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

GP Chemicals International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.183.241,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 143.472.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance
tenu en date du 17 juin 2007*

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009084436/16.

(090100301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Oxalide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.439.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084959/11.

(090101204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 68.721.

Les Comptes Consolidés de CARRARO GROUP au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084962/11.

(090101206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Shipping and Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 36.086.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084998/11.

(090100601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Kuznetski Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084993/10.

(090100426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084992/10.

(090100422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.384.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Opportunity Fund III Property XIV S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084997/12.

(090100825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085002/11.

(090100687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Interval, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 39.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084995/10.

(090100429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hellenic Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 79.139.

Les comptes annuels au 26 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084990/10.

(090100418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

LSF Gennecab Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 111.963.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084989/10.

(090101003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Agence Immobilière Leurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 70, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 49.224.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009085058/13.

(090100192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

ALMATY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marche-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.051.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085040/11.

(090100199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Mimosas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.682.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085037/10.

(090100446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Loevarth Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.107.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009085035/10.

(090100277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

V.G. Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 53-57, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.365.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085043/11.

(090100448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Guanyin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.225.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GUANYIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009085000/12.

(090100703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Loireglass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Doeke van der Molen

Référence de publication: 2009085003/11.

(090100679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2009085008/11.

(090100713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Opportunity Fund III Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 116.851.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Opportunity Fund III Property I S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009084994/12.

(090100822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Impact, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 54.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084988/10.

(090100414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

LSF Ozark Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 84.273.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084991/10.

(090101006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085016/11.

(090100736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085017/11.

(090100734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085014/10.

(090100737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 138.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084987/10.

(090100413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 52.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55654 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009085129/211/12.

(090100347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

EuroProp (EMC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.348.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle
des actionnaires en date du 3 juillet 2009 (l'«Assemblée»)*

Le mandat des membres du conseil d'administration est renouvelé avec effet à partir du 15 mai 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration se composant de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009085140/20.

(090100370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.999.

—
*Extrait du procès-verbal
du conseil d'administration de la société tenu le 15 avril 2009*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65.477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009085139/16.

(090100374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Adanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.753.

—
Rectificatif concernant le bilan 2008 déposé au RCS le 20/03/2009 réf. L090043581.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Adanel S.à.r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009084861/18.

(090100257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.018.700,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 132.475.

—
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance
tenu en date du 17 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009084440/16.

(090100285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 54.686.

—
L'extrait de la liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 juillet 2009.

Bâloise Vie Luxembourg S.A.
André BREDIMUS
Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2009085518/14.

(090101470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Falconi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 17.679.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Société anonyme holding
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009085519/14.

(090102230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Kickoff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.319.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084787/10.

(090100988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Globaltel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.955.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009084726/16.

(090101105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Metameco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 13.287.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009084729/16.

(090101140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.010.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 5 juin 2009.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 5 juin 2009:

- que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2009;

- que l'assemblée a accepté la démission de CETP GP (Cayman) Limited de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 5 juin 2009;

- que l'assemblée a nommé CETP Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 5 juin 2009 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

CETP Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009084755/22.

(090100999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Triple Lux Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 143.519.

Gemäß verschiedenen Kauf- und Verkaufverträgen über die Anteile der Gesellschaft vom 18. Juni 2009 sind die 12.500 Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft nunmehr wie folgt verteilt:

- Herr Michael ABRAHAM; wohnhaft in L-1911 Luxembourg, 16, rue du Laboratoire; hält 3.625 Gesellschaftsanteile
- Herr Johann SIMON, wohnhaft Maetzelweg 14 in D-22359 Hamburg; hält 3.625 Gesellschaftsanteile
- SONNWIN CONSULT, mit Adresse in D-91757 Treuchtlingen, Schoenblick 8; vertreten durch Brigitte BROCK-MANN, Adresse Posenerstrasse 59, D-40231 Düsseldorf, geboren am 26.08.1970 in Treuchtlingen, Deutschland, hält 1.875 Gesellschaftsanteile
- Herr Jörg HUBRIG, wohnhaft in L-1911 Luxembourg, 16, rue du Laboratoire; geboren am 26.4.1969 in Kiel, hält 3.375 Gesellschaftsanteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Juni 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009084640/19.

(090100964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Brundall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.281.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 26 juin 2009, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 26 juin 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 26 juin 2009:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009084764/19.

(090101050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Gerthoma Number Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009084725/16.

(090101134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

SHULA, Sacred Heart University Luxembourg Association, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 4.154.

Résolution du Conseil d'Administration

Avec effet au 30 juin 2009, le siège de l'Association a été transféré à Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri, L-1615

Le 1^{er} chapitre des statuts change comme suit:

Chapitre 1^{er} . - Nom, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'A.s.b.l. est appelée SACRED HEART UNIVERSITY LUXEMBOURG ASSOCIATION, en abrégé SHULA.

Le siège est à Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri, L-1615. La durée de l'association est illimitée.

Pour le Conseil d'Administration

Mario Gloeckner / Caval Stander

Président / Vice-Président

Référence de publication: 2009083693/16.

(090099894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Lexington, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25/02/2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs TORDOOR Jacques, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Guy GLESENER et nomme en tant que nouvel administrateur dans la société: Monsieur JACQUEMART Laurent, 3A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009085160/19.

(090101168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Lascaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.555.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue à 11.00 heures en date du 26 mai 2009*

Après discussion pleine et entière l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

4. L'assemblée générale confirme le mandat du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012. Les membres du Conseil d'Administration sont M. Guy Konsbruck (président), M. Fulvio Tettamanti (administrateur) et M. Michel Bourkel (administrateur). Le Commissaire aux Comptes est la société Centra Fides S.A.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009085232/19.

(090100620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Haram International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 55.596.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2009

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Pan European Ventures SA, avec siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Pascal Robinet, employé privé, avec adresse professionnelle 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Monsieur Fabien Léger, employé privé, avec adresse professionnelle 24, Rue des Genêts, L-1621 Luxembourg et Monsieur Guillaume Winckel, employé privé, avec adresse professionnelle 24, Rue des Genêts, à L-1621 Luxembourg. La Fiduciaire Beaumanoir S.A., ayant son siège social 24, Rue des Genêts, à L-1621 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005 qui se tiendra en 2009.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 24, Rue des Genêts au L-1621 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009085149/25.

(090101208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Turkey SH II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: TRY 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.241.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société tenue au siège social le 30 juin 2009 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2010:

Gérants de classe A:

- Olivier Dorier, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Hermann-Gunter Schommarz, Comptable, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; et

Gérants de classe B:

- Najib Fayyad, Banquier, demeurant professionnellement à PO Box 31700, Ahli United Bank Bldg.2495, 2nd Floor Tenants Wing, Road 2832 Al-Seef District 428, Manama, Bahrain; et

- Ayham Gharaibeh, Conseiller juridique, demeurant professionnellement à PO Box 31700, Ahli United Bank Bldg. 2495, 2nd Floor Tenants Wing, Road 2832 Al-Seef District 428, Manama, Bahrain.

Munsbach, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2009084647/29.

(090100976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Erre Nove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.550.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue à 10.00 heures en date du 26 mai 2009*

Après discussion pleine et entière l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

IV- L'assemblée générale confirme le mandat du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012. Les membres du conseil d'administration sont M. Renzo Rangoni (Président), M. Michel Bourkel (administrateur) et M. Fulvio Tettamanti (administrateur). Le commissaire aux comptes est la société Centra Fides S.A.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085233/19.

(090100610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Il Gatto & La Volpe s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 77-79, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.218.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Francesco TOPPUTI, restaurateur, né à Turi(Bari) (Italie) le 21 décembre 1962, demeurant à L-9169 Erpeldange, 48E, rue Laduno;

2. Madame Angela MOSCHETTI, commerçante, née à Putignano (Italie) le 1^{er} septembre 1970, demeurant à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 48E, rue Laduno.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "IL GATTO & LA VOLPE, S.à r.l.", avec siège social à L-9233 Diekirch, 77-79, avenue de la Gare, constituée par acte du notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 638 du 7 septembre 2000, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Ils prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Ils déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Monsieur Francesco TOPPUTI, préqualifié.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Topputi, Moschetti, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2009. Relation: DIE/2009/6360. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 1^{er} juillet 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009084529/234/35.

(090100873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Comptafisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 81.172.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPTAFISC S.A." (numéro d'identité 2001 22 05 598), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.172, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 897 du 19 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2189 du 9 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry BECKRICH, comptable, demeurant à Latour (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de vingt-neuf mille euros (€ 29.000.-) pour le ramener de son montant actuel de soixante mille euros (€ 60.000.-) à trente et un mille euros (€ 31.000.-), par remboursement aux actionnaires dudit montant de vingt-neuf mille euros (€ 29.000.-).

2) Remplacement des mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions existantes d'une valeur nominale de trente-deux euros (€ 32.-) chacune par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4) Transfert du siège social de L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de vingt-neuf mille euros (€ 29.000.-) pour le ramener de son montant actuel de soixante mille euros (€ 60.000.-) à trente et un mille euros (€ 31.000.-), par remboursement aux actionnaires dudit montant de vingt-neuf mille euros (€ 29.000.-).

L'assemblée décide en outre de remplacer les mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions existantes d'une valeur nominale de trente-deux euros (€ 32.-) chacune par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquand et de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . alinéa 2.** Le siège social est établi à Foetz."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BECKRICH, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 juin 2009. Relation: CAP/2009/2041. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009085279/236/72.

(090101905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Layton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 139.981.

In the year two thousand and eight, on the second of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "LAYTON S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 139981, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 26th of June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1866 of the 29th of July 2008,

and whose bylaws have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on the 19th of May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1206 of the 20th of June 2009, and

- on the 10th of June 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Dimitrios ZOIS, economist, professionally residing in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's capital to the extent of 35,044,100.- EUR so as to raise it from its present amount of 285,000.- EUR to 35,329,100.- EUR.

2. Issue of 35,044,100 new shares with a par value of 1.- EUR each, issued with a total share premium of 15,018,900.- EUR, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the extraordinary general meeting resolving on the proposed capital increase.

3. Waiver of his preferential subscription right by the current shareholder Mr. Michael TSIDEMIDIS, companies' director, professionally residing in GR-10680 Athens, 74 Solonos Street (Greece).

4. Acceptance of the subscription for 17,522,050 new shares by the company governed by the laws of Cyprus "OANEZ LIMITED", established and having its registered office in 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Cyprus), and acceptance of the full payment in for such new shares by a contribution in kind of:

- 350,000 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Greece "LAYTON-CREST S.A.", established and having its registered office in 10680 Athens, 74, Solonos Street (Greece), and

- 500 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Cyprus "IRIGA LIMITED", established and having its registered office in 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Cyprus).

5. Acceptance of the subscription for 17,522,050 new shares by the company governed by the laws of Cyprus "TIPO-NYA LIMITED", established and having its registered office in 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Cyprus), and acceptance of the full payment in for such new shares by a contribution in kind of:

- 350,000 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Greece "LAYTON-CREST S.A.", established and having its registered office in 10680 Athens, 74, Solonos Street (Greece), and

- 500 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Cyprus "IRIGA LIMITED", established and having its registered office in 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Cyprus).

6. Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares.

7. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-five million and forty-four thousand one hundred Euros (35,044,100.- EUR) so as to raise it from its present amount of two hundred and eighty-five thousand Euros (285,000.- EUR) to thirty-five million three hundred and twenty-nine thousand one hundred Euros (35,329,100.- EUR).

Second resolution

The meeting resolves to issue thirty-five million and forty-four thousand one hundred (35,044,100) new shares with a par value of one Euro (1.- EUR), issued with a total share premium of fifteen million and eighteen thousand and nine hundred Euros (15,018,900.-EUR), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the waiver of his preferential subscription right by the current shareholder Mr. Michael TSIDEMIDIS, prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

(I) There now appeared Mr. Dimitrios ZOIS, economist, professionally residing in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the company governed by the laws of Cyprus "OANEZ LIMITED", established and having its registered office in 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Cyprus), (the "Subscriber A"), by virtue of the proxy given under private seal.

The person appearing has declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber A for 17,522,050 new shares with a par value of one Euro (1.- EUR) and to make full payment for such new shares by a contribution in kind of:

- 350,000 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Greece "LAYTON-CREST S.A.", established and having its registered office in 10680 Athens, 74, Solonos Street (Greece), and
- 500 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Cyprus "IRIGA LIMITED", established and having its registered office in 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Cyprus).

(II) There now appeared Mr. Dimitrios ZOIS, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the company governed by the laws of Cyprus "TIPONYA LIMITED", established and having its registered office in 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Cyprus), (the "Subscriber B"), by virtue of the proxy given under private seal.

The person appearing has declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber B for 17,522,050 new shares with a par value of one Euro (1.- EUR) and to make full payment for such new shares as well as for the related share premium to the amount of 7,509,450.- EUR, by a contribution in kind of:

- 350,000 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Greece "LAYTON-CREST S.A.", established and having its registered office in 10680 Athens, 74, Solonos Street (Greece), and
- 500 shares, representing 50% of the share capital of the company governed by the laws of Cyprus "IRIGA LIMITED", established and having its registered office in 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Cyprus).

Assessment - Contribution report

The contribution has been valued and described in a report, dated June 19th, 2009, drawn up by the independent auditor ("réviseur d'entreprises"), "TEAMAUDIT S.A.", with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, duly represented by Mr. Jean Bernard ZEIMET, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value of the shares to be issued, together with the share premium."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it

Effective implementation of the contribution

The aforesaid subscribers "OANEZ LIMITED" and "TIPONYA LIMITED", prenamed and represented as stated here before, declare:

- that all the shares are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;
- that such shares are legally and conventionally freely transferable;
- that they are, in their quality as contributors, the sole owners of the shares brought in;
- that all formalities shall be carried out in Greece, respectively in Cyprus in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept said subscriptions and payments and to allot 17,522,050 shares to each of the above mentioned subscribers.

Fifth resolution

As a result of the above adopted resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The share capital is set at thirty-five million three hundred and twenty-nine thousand one hundred Euros (35,329,100.- EUR), represented by thirty-five million three hundred and twenty-nine thousand one hundred (35,329,100) shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LAYTON S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139981, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1866 du 29 juillet 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1206 du 20 juin 2009, et

- en date du 10 juin 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 35.044.100,- EUR pour le porter du montant actuel de 285.000,-EUR à 35.329.100,-EUR.

2. Émission de 35.044.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,- EUR, émises avec une prime d'émission totale de 15.018.900,- EUR, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire Monsieur Michael TSIDEMIDIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à GR-10680 Athènes, 74 Solonos Street (Grèce).

4. Acceptation de la souscription pour 17.522.050 actions nouvelles par la société régie par les lois de Chypre "OANEZ LIMITED", établie et ayant son siège social à 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Chypre), et acceptation de la libération intégrale de ces action par un apport en nature de:

- 350.000 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Grèce "LAYTONCREST S.A.", établie et ayant son siège social à 10680 Athènes, 74, Solonos Street (Grèce), et

- 500 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Chypre "IRIGA LIMITED", établie et ayant son siège social à 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Chypre).

5. Acceptation de la souscription pour 17.522.050 actions nouvelles par la société régie par les lois de Chypre "TI-PONYA LIMITED", établie et ayant son siège social à 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Chypre), et acceptation de la libération intégrale de ces action par un apport en nature de:

- 350.000 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Grèce "LAYTONCREST S.A.", établie et ayant son siège social à 10680 Athènes, 74, Solonos Street (Grèce), et

- 500 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Chypre "IRIGA LIMITED", établie et ayant son siège social à 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Chypre).

6. Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les actions nouvelles.

7. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

8. Divers

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq millions et quarante-quatre mille et cent euros (35.044.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (285.000,- EUR) à trente-cinq millions trois cent vingt-neuf mille et cent euros (35.329.100,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre trente-cinq millions et quarante-quatre mille et cent (35.044.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- US), émises avec une prime d'émission totale de quinze millions dix-huit mille et neuf cents euros (15.018.900,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire actuel Monsieur Michael TSIDEMIDIS, préqualifié.

Intervention - Souscription - Libération

(I) Est intervenu ensuite Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société régie par les lois de Chypre "OANEZ LIMITED", établie et ayant son siège social à 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Chypre), (le "Souscripteur A"), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Le comparant a déclaré de souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur A à 17.522.050 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature de:

- 350,000 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Grèce "LAYTONCREST S.A.", établie et ayant son siège social à 10680 Athènes, 74, Solonos Street (Grèce), et
- 500 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Chypre "IRIGA LIMITED", établie et ayant son siège social à 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Chypre).

(II) Est intervenu ensuite Monsieur Dimitrios ZOIS, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société régie par les lois de Chypre "OANEZ LIMITED", établie et ayant son siège social à 3040 Lemesos, Chrisorogiatisis & Kolokotroni Street (Chypre), (le "Souscripteur A"), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Le comparant a déclaré de souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur A à 17.522.050 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature de:

- 350,000 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Grèce "LAYTONCREST S.A.", établie et ayant son siège social à 10680 Athènes, 74, Solonos Street (Grèce), et
- 500 actions, représentant 50% du capital social de la société régie par les lois de Chypre "IRIGA LIMITED", établie et ayant son siège social à 3075 Limassol, Pikioni Street 4, (Chypre).

Evaluation - Rapport de l'apport

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 29 juin 2009, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant "TEAMAUDIT S.A.", avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dûment représentée par Monsieur Jean Bernard ZEIMET, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value of the shares to be issued, together with the share premium."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

The souscripteurs prédits "OANEZ LIMITED" et "TIPONYA LIMITED", prédésignées et représentées comme dit ci-avant, déclarent:

- que toutes les actions de sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'ils sont, en leurs qualités d'apporteurs, les seuls propriétaires des actions apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en Grèce, respectivement en Chypre, aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'émettre 17.522.050 actions à chacun des souscripteurs mentionnés ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-cinq millions trois cent vingt-neuf mille et cent euros (35.329.100,- EUR), représenté par trente-cinq millions trois cent vingt-neuf mille et cent (35.329.100) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - ZOIS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2009. Relation GRE/2009/2387. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009084411/231/274.

(090101065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Life Capital Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.910.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Life Capital SPV Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Company of the Cayman Islands under number WK-226583,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, by virtue of a proxy, given in New-York, on the third day of June 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Life Capital Luxco Holding S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-a-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- seven hundred fifty (750) shares by Life Capital SPV Limited, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-), entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 96.323 is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Life Capital SPV Limited, une limited company existante et régie selon le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK- 226583,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le trois juin 2009.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Life Capital Luxco Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- sept cent cinquante (750) parts sociales par Life Capital SPV Limited, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. BRE/Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.323, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23187. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le sept juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009084444/242/298.

(090100672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

HECTAS Gebäudedienste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 38, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 146.921.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared the following:

HECTAS GEBÄUDEREINIGUNG VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Mühlenweg 17-37, 42275 Wuppertal (Germany), registered with the Handelsregister B Amtsgericht Wuppertal under number HR B 9159, here represented by Maître Annie ELFASSI, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on May 26, 2009;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

Title I.- Object - Duration - Denomination - Registered office

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws pertaining to such an entity, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended ("Law on Commercial Companies"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Object. The company shall have as its business purpose all of the services and the provision of services in the area of the cleaning of buildings of all kinds, in particular:

- cleaning of buildings, windows and facades;
- all of the services and the provision of services in the area of cleaning, for example vehicles, IT equipment, linen and textiles;
- provision of building superintendent services, draining, spreading, cleaning and maintenance of the grounds, the maintenance of the flower beds; the collecting, sorting and transport of waste, moving and transport services; the elimination of pests and parasites, weeding;
- management of the buildings and grounds (facility management), from a commercial and organisational point of view;
- management of the fleet of car/vehicles;
- technical management of the buildings, the maintenance of the technical equipment, repairs, the provision of services for the maintenance of the grounds;
- provision of premises, machines and tools within the framework of the firm's business;
- marketing and renting of equipment and machinery for the purposes of spreading, disinfection equipments, cleaning equipment, equipment for the elimination of pests, parasites and for weeding, and other goods related to the described services;

- renting and/or the leasing of different coatings, linen and textiles;
- external/in-house consulting services provided to firms concerning environmental services;
- operation performance of clearing, and packaging work;
- operation of the canteens;
- filling of the vending machines of food, drinks and hygiene products as well as the technical maintenance of this equipment;
- renting and/or leasing of the vending machines of food, drinks and hygiene products;

The purpose of the execution of all these activities relates directly or indirectly to its business purpose, and is likely to contribute to its development.

Generally, the company acts for its own account, at the commission, as an intermediary or a representative. The company may participate or get involved, in all manners, in all forms and in all places, in all companies or businesses, associations or institutions. The company can invest in all real estate investments, mortgage its goods and its business premises, and give securities. The company can stand as guarantor and approve all loans, investments and other commitments, for its own account or on behalf of a third party as long as the company benefits from it. The company can also perform the duties of director or liquidator in other companies.

Art. 3. Duration. The company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Denomination. The company's denomination is "HECTAS Gebäudedienste S.à r.l.".

Art. 5. Registered office

5.1 The registered office is situated in the Municipality of Colmar-Berg.

5.2 It may be transferred to any other place in the same municipality following approval by the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

5.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the shareholders in extraordinary general meeting.

5.4 The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital - Shares - Transfer of Shares

Art. 6. Share capital - Shares

A) Share capital

6.1. The issued corporate share capital is fixed at fifty thousand Euro (€ 50,000.-) divided into 50 (fifty) shares with a par value of 1.000 Euro (one thousand Euro) each.

B) Rights of Shares

6.2 Each share gives right to one (1) vote.

Art. 7. Transfers of shares

7.1 The company keeps and maintains the sole register of the company's shareholders. The register indicates the name and residence of the shareholder, the number of shares he holds in the company, the date of acquisition of such shares as well as any transfers made to existing or new shareholders. The register is updated by any manager of the company upon any transfer of shares to existing or new shareholders, any share capital increase and any other change affecting the ownership of the shares. Any shareholder has a right to inspect the register subject to giving fifteen (15) days prior notice to the manager(s).

7.2 Shares are freely transferable among shareholders. According to the Law on Commercial Companies, transfers of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

7.3 Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Art. 8. Insolvency of shareholders and similar events. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one (1) of the shareholders will not bring the company to an end.

Title III.- Management

Art. 9. Appointments and removals of manager(s)

9.1 The company is administered by one (1) or more managers, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

9.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 10. Procedure of board of managers' meetings

10.1 In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The

chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

10.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit.

10.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

10.4 Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the board members are present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it is being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg. If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing. Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

10.5 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 11. Powers of the management

11.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

11.2 The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

11.3 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the company to one (1) or more managers, who will be called "Director(s)".

11.4 The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

11.5 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to articles 11.3 and 11.4 (in particular, for all matters of daily management for which the company is committed by the signature of any one Director), the company is bound by the sole signature of its single manager or by the joint signature of any two (2) managers in case of plurality of managers.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 12. Procedural rules for general shareholders' meetings and votes of shareholders at general shareholders' meetings

12.1 Decisions of holders of shares shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg or by written consultation at the initiative of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers.

12.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the sole manager, or, as the case may be, the board of managers of the company, as well as shareholders representing together more than fifty percent (50%) of the outstanding share capital may call general shareholders' meetings. At least one (1) general shareholders' meeting shall be held each year in order to approve the financial accounts of the company.

12.3 Unless stated otherwise in these articles of association, all general meetings shall be called by giving at least two (2) clear days' notice. Any general meeting may be called by a shorter notice if agreed by all the shareholders of the company. The notice shall specify the time and place of the meeting which shall necessarily be in Luxembourg.

12.4 Each shareholder has one (1) vote per share held in the share capital of the company. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns.

12.5 All general shareholders' meetings shall be called ordinary general shareholders' meeting. At an ordinary general shareholders' meeting, a resolution is validly passed by way of simple majority. A simple majority exists if more than fifty percent (50%) of the total issued share capital votes in favour of the resolution. The following matters require approval at an ordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Approval of the financial statements,
- Allocation of the profits,
- Declaration of an annual distribution,
- Appointment and removal of managers.

12.6 The following matters require approval in an extraordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Any amendment to the articles of association of the company,
- Any increase or decrease in the share capital of the company,
- Any change to the rights of the shares, and
- Dissolution of the company.

Title V.- Financial year - Annual distributions - Interim dividends

Art. 13. Financial year

13.1 The company's financial year shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31 of the same year.

13.2 Each year on the date of the financial year-end, the books are closed and the manager(s) prepare(s) the financial statements consisting of the balance sheet, the profit and loss account, as well as the notes to the accounts.

13.3 The financial statements will be submitted to the shareholders for approval at the annual general shareholders' meeting before 30 June of the following year.

13.4 Each shareholder may inspect the financial statements at the company's registered office.

Art. 14. Annual distributions

14.1 Each year, the company sets aside an amount equal to five percent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten percent (10%) of the company's nominal capital.

14.2 The balance called "annual profits available for distribution" may be used freely by the shareholders together with the other existing reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. An annual dividend distribution for any given year may be decided upon by simple majority of the shareholders at the annual shareholders' meeting or at any moment in time.

Art. 15. Interim dividend distributions

15.1 Subject to and in accordance with article 14, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on shares, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

15.2 For the purposes of article 15.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

Art. 16. Liquidation. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators.

Art. 17. Applicable laws. The shareholders refer to the Law on Commercial Companies on all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on December 31, 2009.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

HECTAS Gebäudereinigung Verwaltungsgesellschaft GmbH	50 shares
TOTAL	50 shares

All the shares have been fully paid up in an aggregate amount of fifty thousand Euro (€ 50,000.-).

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at 3 (three).
- 2) The following persons are appointed as managers:
 - Mr Hubertus VERBEEK, born on February 4, 1954 in Rotterdam (The Netherlands), residing at Beelaertsiaan 86, 6861AZ Oosterbeek (The Netherlands);
 - Mr Tamme HUIZINGA, born on August 27, 1949 in Wieringermeer, residing at Kemperbergerweg 419, 6816 RT Arnhem (The Netherlands); and
 - Mr Johannes WOLTERS, born on July 25, 1954 in Falfak (The Netherlands New Guinea), residing at Boekelo 14, 6721TG Bennekom (The Netherlands).
- 3) The company shall have its registered office at 38, avenue Gordon Smith - L-7734 Colmar-Berg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

HECTAS GEBÄUDEREINIGUNG VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GmbH, une société de droit allemand, avec siège social à Mühlenweg 17-37, D-42275 Wuppertal (Allemagne), immatriculée près du Handelsregister B Amtsgericht Wuppertal sous le numéro HR B 9159, ici représentée par Maître Annie ELFASSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2009;

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une Société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme juridique. Il est formé par le présent acte une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée, (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La société a pour objet tous les services et les prestations dans le secteur du nettoyage de bâtiments de tous genres, en particulier:

- le nettoyage des bâtiments, fenêtres et façades;
- tous autres services et prestations dans le domaine du nettoyage, p. ex. les véhicules, le matériel informatique, le linge et les textiles;
- les prestations d'un concierge, l'égouttage, l'épandage, le nettoyage et l'entretien des terrains extérieurs, l'entretien des plantations; le ramassage, le tri et le transport des déchets, les services de déplacements et de transports; l'élimination de nuisibles et de parasites, la destruction de mauvaises herbes;
- la gestion des bâtiments et terrains extérieurs (facility management), d'un point de vue commercial et organisationnel;
- la gestion de la flotte automobile;
- la gestion technique des bâtiments, l'entretien des installations techniques, les réparations, la prestation des services pour l'entretien des sols;

- la mise à disposition de locaux, de machines et d'outillage dans le cadre des activités de l'entreprise;
 - la commercialisation et la location d'appareils et de machines destinés à l'épandage, les appareils de désinfection, des appareils de nettoyage, des appareils destinés à l'élimination de nuisibles, parasites et la destruction des mauvaises herbes, et autres marchandises relatifs à l'exécution des prestations décrites;
 - la location et/ou le leasing de revêtement divers, le linge et textiles;
 - les services de conseil externes/internes fournis aux entreprises en matière de services environnementaux;
 - l'exécution de travaux de déblayage, les activités d'emballage;
 - l'exploitation des cantines;
 - le remplissage des distributeurs de denrées alimentaires, de boissons et de produits de toilette ainsi que l'entretien technique de ces appareils;
 - la location et/ou le leasing des distributeurs de denrées alimentaires, de boissons et de produits de toilette;
- L'exécution de toutes ces activités a pour but de se rapporter directement ou indirectement à son objet social, et est susceptible de contribuer à son développement.

De manière générale, la société agit pour son propre compte, à la commission, en tant qu'intermédiaire ou représentant. La société peut participer ou s'intéresser de toutes les manières, sous toutes les formes et en tous les lieux, à toutes sociétés ou entreprises, associations et institutions. La société peut effectuer tous placements en valeurs immobilières, hypothéquer ses biens et son fonds de commerce, donner en gage. La société peut se porter garante et donner son aval pour tous prêts, tous emprunts et autres engagements, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers pour autant que la société en bénéficie. La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Dénomination. La dénomination de la société est «HECTAS Gebäudedienste S.à r.l.»

Art. 5. Siège social

5.1 Le siège de la société est établi à Colmar-Berg.

5.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de gérance.

5.3 Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés en Assemblée Générale Extraordinaire.

5.4 La société peut avoir des bureaux ou des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital - Parts - Transfert de parts

Art. 6. Capital social - Parts sociales

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à cinquante mille Euros (€ 50.000.-) divisé en cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune.

B) Droits des parts sociales

6.2 Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 7. Transferts de parts sociales

7.1 La société garde et maintient le registre unique des associés de la société. Le registre mentionne le nom et la résidence du détenteur de parts sociales, le nombre de parts sociales qu'il détient au sein de la société, la date d'acquisition de telles parts sociales ainsi que tout transfert fait aux associés existants ou nouveaux. Le registre est mis à jour par tout gérant de la société, suite à tout transfert de parts sociales aux associés existants ou nouveaux, suite à toute augmentation de capital et à tout autre changement affectant la propriété des parts sociales. Tout détenteur de parts a le droit de consulter le registre en donnant quinze (15) jours auparavant un avis au(x) gérant(s).

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la loi luxembourgeoise, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Les parts sociales de la société sont indivisibles et n'admettent qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 8. L'insolvabilité des associés et Événements similaires. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des associés n'engendre pas la fin de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. Nominations et révocations des gérants

9.1 La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des détenteurs de parts avec ou sans détermination de durée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des détenteurs de parts.

9.2 L'assemblée générale des détenteurs de parts a le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans motifs.

Art. 10. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance

10.1 Au cas où il y a plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.

10.2 A moins que prévu autrement dans ces Statuts, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent.

10.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent et au moins trimestriellement avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, courrier recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les papiers à discuter à l'assemblée.

10.4 Les réunions du Conseil de gérance sont en droit de voter, si une majorité de membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion. Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance. S'il n'y a seulement qu'un (1) gérant, les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il détienne des procurations, auquel cas il aura un vote supplémentaire par procuration.

10.5 Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des compte-rendus signés par tous les gérants présents, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels compte-rendus à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants composant le Conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de gérance

11.1 Le gérant unique ou, au cas où, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

11.2 Le Conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la société par le Conseil de gérance.

En cas de vacance au sein du Conseil de gérance, les membres du Conseil de gérance restants ont le droit de pourvoir provisoirement à la fonction vacante, cette décision devant en outre être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

11.3 Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de "délégués à la gestion journalière".

11.4 Le Conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégation de tous ou quasiment tous pouvoirs de gérance à un tiers.

11.5 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le Conseil de gérance conformément aux paragraphes 11.3 et 11.4 du présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la société est engagée par la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Règles de déroulement relatives aux assemblées générales d'associés et votes des détenteurs de parts sociales aux assemblées générales d'associés

12.1 Les décisions des associés seront prises dans une assemblée générale dûment tenue à Luxembourg ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique ou au cas où, du Conseil de gérance.

12.2 A moins que les statuts ne prévoient différemment, le Conseil de gérance, ainsi que des associés représentant ensemble plus de cinquante pourcents (50%) du capital pourront convoquer des assemblées générales d'associés. Au moins une (1) assemblée générale d'associés sera tenue chaque année aux fins d'approuver les comptes de la Société.

12.3 A moins que les statuts ne prévoient différemment, toutes les assemblées générales seront convoquées au moins deux (2) jours francs à l'avance. Toute assemblée générale pourra être convoquée à plus court terme, avec l'accord de tous les associés de la Société. La convocation devra spécifier l'heure et le lieu de l'assemblée, qui sera nécessairement au Grand-Duché de Luxembourg.

12.4 Chaque associé aura un (1) vote par part sociale détenue dans le capital social de la Société. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées. Chaque associé pourra participer à des décisions collectives, indépendamment du nombre des parts sociales qu'il possède.

12.5 Toutes les assemblées générales d'associés seront appelées assemblées générales ordinaires. Lors d'une assemblée générale ordinaire, une décision sera passée valablement par simple majorité. Une simple majorité existe si plus de cinquante pourcents (50%) du capital total social émis votent en faveur de la décision. Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale d'associés (liste non exhaustive):

- Approbation des comptes
- Allocation de profits
- Déclaration de la distribution annuelle
- Nomination et révocation des gérants

12.6 Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale extraordinaire (liste non exhaustive):

- Toute modification des statuts de la Société
- Toute augmentation ou diminution du capital social de la Société,
- Tout changement aux droits des parts, et
- Dissolution de la Société.

Titre V.- Année comptable - Distributions annuelles - Dividendes intérimaires

Art. 13. Année comptable

13.1 L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de la même année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'année sociale, les livres sont clôturés et les gérants préparent les comptes annuels composés du bilan, du compte de pertes et profits et des commentaires relatives aux comptes.

13.3 Les pièces comptables seront soumises aux associés pour approbation à l'assemblée générale annuelle des associés avant le 30 juin de l'année suivante.

13.4 Chaque détenteur de parts sociales pourra consulter les pièces comptables au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions annuelles

14.1 Chaque année, la Société met de côté un montant égal à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de l'année approuvé par les pièces comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

14.2 Le poste intitulé "bénéfices annuels disponibles pour la distribution" peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les pertes reportés. Une distribution de dividende annuel pour n'importe quelle année donnée peut être décidée à la majorité simple des associés à l'assemblée générale annuelle des associés ou à tout moment.

Art. 15. Les distributions de dividendes intérimaires

15.1 En conformité avec l'article 14, le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatives à toutes les parts sociales, en respectant trois (3) conditions: a) le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

15.2 Pour les besoins de l'article 15.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la loi sur les Sociétés ou aux statuts de la Société.

Art. 16. Liquidation. Au moment où la Société cesse d'exister, la liquidation sera exercée par un (1) ou plusieurs liquidateurs.

Art. 17. Lois applicables. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

HECTAS Gebäudereinigung Verwaltungsgesellschaft GmbH	50 parts sociales
TOTAL	50 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces d'un montant de cinquante mille Euro (€ 50.000.-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2) Ont été nommés gérants:

- Monsieur Hubertus VERBEEK, né le 4 février 1954 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à Beelaertsiaan 86, 6861AZ Oosterbeek (Pays-Bas);

- Monsieur Tamme HUIZINGA, né le 27 août 1949 à Wieringermeer, demeurant à Kemperbergerweg 419, 6816RT Arnhem (Pays-Bas); et

- Monsieur Johannes WOLTERS, né le 25 juillet 1954 à Falfak (Nouvelle Guinée Néerlandaise), demeurant à Boekelo 14, 6721TG Bennekom (Pays-Bas).

3) Le siège social de la Société est établi à 38, avenue Gordon Smith - L-7734 Colmar-Berg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Elfassi, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2009, Relation: EAC/2009/6521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009084400/219/452.

(090100965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

In the year two thousand and nine, on the eighteen of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 71.609, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 27, 1999, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated November 25, 1999, Nr 889. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 November 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated June 4, 2009, Nr 1105.

The meeting is opened at 11.00 o'clock p.m., with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the sixty-seven million eighty-four thousand two hundred and sixty-nine (67,084,269) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Proposal to create a new class of cumulative preference shares (the "B Preference Shares") and determination of their particular rights as set out in the proposed resolutions in items 4 and 5 on this agenda.

2. Proposal to increase the corporate capital by an amount of EUR 242,550.- (two hundred and forty-two thousand five hundred and fifty euros) to raise it from its present amount of EUR 1,006,264,035.- (one billion six million two hundred and sixty-four thousand and thirty-five euros) to EUR 1,006,506,585.- (one billion six million five hundred and six thousand five hundred and eighty-five euros) by the creation and issue of 16,170 (sixteen thousand one hundred and seventy) new B Preference Shares a par value of EUR 15.- (fifteen euros) per share. Subscription and payment.

3. Proposal to amend article 6 of the Company's articles of association (the "Articles") to read as follows:

«The capital is set at EUR 1,006,506,585.- (one billion six million five hundred and six thousand five hundred and eighty-five euros) divided into 66,977,694 (sixty-six million nine hundred and seventy-seven thousand six hundred and ninety-four) class A shares, 106,575 (one hundred and six thousand five hundred and seventy-five) cumulative redeemable preference shares (the "A Preference Shares") and 16,170 (sixteen thousand one hundred and seventy) cumulative preference shares (the "B Preference Shares") of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) each».

4. Proposal to amend article 17 of the Articles to read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual or interim accounts, after the deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The distributable profit remaining after the allocation to the legal reserve is available for distribution to the class A shareholders, the A Preference Share holders and the B Preference Share holders in the form and manner as set out below.

1. The A Preference Shareholders shall be entitled to a rate of return per A Preference Share calculated on a daily basis of LIBOR + 0.50% on a daily principal amount of £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty-four pence) less any A Special Dividend previously paid in accordance with article 17.2.a. below.

2. Provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, the A Preference Shareholders shall be entitled to the following distributions (the "A Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "A Special Dividend") per A Preference Share no greater than £201.58 (two hundred and one pounds and fifty-eight pence); and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "A General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each A Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of) the making of any A Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty-four pence) per year; and

ii. for the period after the making of any A Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty-four pence) less the amount of the A Special Dividend per A Preference Share paid by the Company per year.

3. The B Preference Shareholders shall, provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, be entitled to the following distributions (the "B Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "B Special Dividend") per B Preference Share no greater than £ 229.75 (two hundred and twenty-nine pounds and seventy-five pence) to be declared and paid no later than 30 June 2009; and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "B General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each B Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of the making of any B Special Dividend in accordance with article 17.3.a., an amount equal to LIBOR + 1% of £242.41 (two hundred and forty-two pounds and forty-one pence per year; and

ii. for the period after the making of any B Special Dividend in accordance with article 17.3.a., an amount equal to LIBOR + 1% of £ 242.41 (two hundred and forty-two pounds and forty-one pence) less the amount of the B Special Dividend per B Preference Share paid by the Company per year, for the purpose of this article,

4. For the A Preference Shares LIBOR shall mean the 12 months London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative redeemable A Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the

date of issue. For the B Preference Shares LIBOR shall mean the 12 months London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative B Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the date of issue.

5. The A and B General Preferential Dividends are payable annually in arrears in one instalment on the anniversary of the date of issue of the relevant class of share (or if not a business day, on the first business day thereafter) (the "fixed dividend date").

6. Shareholders shall be entitled to dividend payments in the following order:

- a) firstly the B Special Dividends payable to the B Preference Shareholders;
- b) secondly the A Special Dividends payable to the A Preference Shareholders;
- c) thirdly the A and B General Preferential Dividends to the A and B Preference Shareholders on the relevant fixed dividend date;
- d) fourthly to the holders of any other class of share.

7. Other than as described in articles 17.2 and 17.3, the A and B Preference Shares do not confer a further right to participate in the profits of the Company.

8. Following the distributions to the holders of the A and B Preference Shares, the balance of distributable profits shall accrue to the holders of class A shares.

9. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to pay interim dividends subject to the following conditions:

a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles.

b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

10. Distributions shall be made payable at the Company's office at the date at which they are declared, unless the resolution states another place or date.

11. The EUR equivalent of the principal amount of £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty-four pence) at the date of 19 November 2008 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.185 EUR is EUR 253.88 (two hundred and fifty-three euros and eighty-eight cents). All amounts payable in respect of the A Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling.

12. The EUR equivalent of the principal amount of £ 242.41 (two hundred and forty-two pounds and forty-one pence) at the date of 18 June 2009 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.1851 EUR is EUR 287.28 (two hundred and eighty-seven euros and twenty-eight cents). All amounts payable in respect of the B Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling.»

5. Proposal to amend article 18 of the Articles to read as follows:

«At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

a. After payment of debts, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied in repaying to the holder of each A and each B Preference Share the following amounts, in priority to a repayment to the holders of any other class of share:

- i. the amount of any A and B Special Dividends declared in accordance with Articles 17.2. a. and 17.3. a. and not paid;
- ii. the amount of any accrued but unpaid A and B General Preferential Dividends, to be calculated up to and including the date of commencement of the winding up to be payable whether or not the A and/or B General Preferential Dividends have been declared; and
- iii. £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty-four pence) less the amount of any A Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per A Preference Share.
- iv. £ 242.41 (two hundred and forty-two pounds and forty-one pence) less the amount of any B Special Dividend declared in accordance with Article 17.3.a., per B Preference Share.

v. if insufficient assets available to meet the obligations arising under 18.a.i. to iv. above, the assets shall be applied on a proportional basis to the total amounts due to the A and B Preference shareholders.

b. The A and B Preference Shares do not confer a further right to participate in the assets of the Company available for distribution among the shareholders or a right to the share premium.

c. The balance shall accrue to the holders of class A shares.»

6. Proposal to amend article 19 of the Articles to read as follows:

«1. Subject to the provisions of this Article and the prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital at a shareholders meeting, the Company may redeem the A Preference Shares by serving notice to the holders of such A Preference Shares.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may be distributed by virtue of the law or of these Articles.

2. The Company has the right to redeem all or some of the A Preference Shares outstanding at any time.

3. The redemption moneys payable on each A Preference Share are the total of:

- a. the amount of any A Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;
- b. the amount of any accrued but unpaid A General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of redemption, to be payable whether or not the A General Preferential Dividend has been declared; and
- c. £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty-four pence) less the amount of any A Special Dividend declared in accordance with Article 17.2. a., per A Preference Share.

4. Holders of the A Preference Shares to be redeemed will be given not less than four weeks' notice. The notice shall specify the number of A Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption (the "Redemption Date").

5. If the Company has not redeemed all the A Preference Shares prior to the third anniversary of the date of their issue, the remainder of such shares must either be redeemed by such aforementioned date or, alternatively, at a date mutually agreed between the Company and the holders thereof.

6. On the Redemption Date the Company shall pay redemption moneys due to the holder of A Preference Shares upon presentation of an up to date Trade Registry excerpt.

7. The redemption moneys shall be paid to the holder of A Preference Shares on the Redemption Date (or if not a business day, on the first business day thereafter).

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to create a new class of cumulative preference shares (the "B Preference Shares) which will have the rights and features as set out in the fourth and fifth resolutions below.

Second resolution

The meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 242,550.- (two hundred and forty-two thousand five hundred and fifty euros)

to raise it from its present amount of EUR 1,006,264,035.- (one billion six million two hundred and sixty-four thousand and thirty-five euros) to EUR 1,006,506,585.- (one billion six million five hundred and six thousand five hundred and eighty-five euros) by the creation and issue of 16,170 (sixteen thousand one hundred and seventy) new B Preference Shares of

a par value of EUR 15.- (fifteen euros) per share.

Subscription and Payment

The meeting, having acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferred subscription right to the new shares issue, resolved to accept the subscription for the new cumulative B Preference Shares by RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES PLC, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, UK, registered with Companies House under number 5960843,

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES PLC pre-named, here represented by M^e Catherine Dessoy, pre-named by virtue of a proxy given under private seal, which declared to subscribe the 16,170 (sixteen thousand one hundred and seventy) new cumulative B Preference Shares and pay them up together with an issue premium of GBP 3,715,057.50 (three million seven hundred and fifteen thousand fifty-seven pounds and fifty pence) equivalent to EUR 4,402,767.60 (four million four hundred and two thousand seven hundred and sixty-seven euros and sixty cents) in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of GBP 204,712.20 (two hundred and four thousand seven hundred and twelve pounds and twenty pence) equivalent to EUR 242,550.- (two hundred and forty-two thousand five hundred fifty euros) plus a share premium of GBP 3,715,057.50 (three million seven hundred and fifteen thousand fifty-seven pounds and fifty pence) equivalent to EUR 4,402,767.60 (four million four hundred and two thousand seven hundred and sixty-seven euros and sixty cents), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the meeting resolved to amend article 6 of the Company's article of association (the "Articles") to read as follows:

«The capital is set at EUR 1.006,506,585.- (One billion six million five hundred and six thousand five hundred and eighty-five euros) divided into 66,977,694 (sixty-six million nine hundred and seventy-seven thousand six hundred and ninety-four) class A shares, 106,575 (one hundred and six thousand five hundred seventy-five) cumulative redeemable preference shares (the "A Preference Shares") and 16,170 (sixteen thousand one hundred and seventy) cumulative preference shares (the "B Preference Shares") of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) each».

Fourth resolution

The meeting resolved to amend article 17 of the Articles to read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual or interim accounts, after the deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The distributable profit remaining after the allocation to the legal reserve is available for distribution to the class A shareholders, the A Preference Shareholders and the B Preference Shareholders in the form and manner as set out below.

1. The A Preference Shareholders shall be entitled to a rate of return per A Preference Share calculated on a daily basis of LIBOR + 0.50% on a daily principal amount of £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty-four pence) less any A Special Dividend previously paid in accordance with article 17.2.a. below.

2. Provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, the A Preference Shareholders shall be entitled to the following distributions (the "A Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "A Special Dividend") per A Preference Share no greater than £ 201.58 (two hundred and one pounds and fifty eight pence); and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "A General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each A Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of) the making of any A Special Dividend in accordance with article 17.2.a, an amount equal to LIBOR + 0.50% of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) per year; and

ii. for the period after the making of any A Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of the A Special Dividend per A Preference Share paid by the Company per year,

3. The B Preference Shareholders shall, provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, be entitled to the following distributions (the "B Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "B Special Dividend") per B Preference Share no greater than £ 229.75 (two hundred and twenty nine pounds and seventy five pence) to be declared and paid no later than 30 June 2009; and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "B General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each B Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of) the making of any B Special Dividend in accordance with article 17.3.a., an amount equal to LIBOR + 1% of £242.41 (two hundred and forty two pounds and forty one pence) per year; and

ii. for the period after the making of any B Special Dividend in accordance with article 17.3.a., an amount equal to LIBOR + 1% of £ 242.41 (two hundred and forty two pounds and forty one pence)] less the amount of the B Special Dividend per B Preference Share paid by the Company per year,

for the purpose of this article,

4. For the A Preference Shares LIBOR shall mean the 12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative redeemable A Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the date of issue. For the B Preference Shares LIBOR shall mean the 12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative B Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the date of issue.

5. The A and B General Preferential Dividends are payable annually in arrears in one instalment on the anniversary of the date of issue of the relevant class of share (or if not a business day, on the first business day thereafter) (the "fixed dividend date").

6. Shareholders shall be entitled to dividend payments in the following order:

a) firstly the B Special Dividends payable to the B Preference Shareholders;

b) secondly the A Special Dividends payable to the A Preference Shareholders;

c) thirdly the A and B General Preferential Dividends to the A and B Preference Shareholders on the relevant fixed dividend date;

d) fourthly to the holders of any other class of share.

7. Other than as described in articles 17.2 and 17.3, the A and B Preference Shares do not confer a further right to participate in the profits of the Company.

8. Following the distributions to the holders of the A and B Preference Shares, the balance of distributable profits shall accrue to the holders of class A shares.

9. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to pay interim dividends subject to the following conditions:

a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles.

b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

10. Distributions shall be made payable at the Company's office at the date at which they are declared, unless the resolution states another place or date.

11. The EUR equivalent of the principal amount of £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) at the date of 19 November 2008 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.185 EUR is EUR 253.88 (two hundred and fifty three euros and eighty-eight cents). All amounts payable in respect of the Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling.

12. The EUR equivalent of the principal amount of £ 242.41 (two hundred and forty two pounds and forty one pence) at the date of 18 June 2009 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.1851 EUR is EUR 287.28 (two hundred and eighty seven euros and twenty-eight cents). All amounts payable in respect of the B Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling."

Fifth resolution

The meeting resolved to amend article 18 of the Articles to read as follows:

"At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

a. After payment of debts, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied in repaying to the holder of each A and each B Preference Share the following amounts, in priority to a repayment to the holders of any other class of share:

i. the amount of any A and B Special Dividends declared in accordance with Articles 17.2. a. and 17.3.a., and not paid;

ii. the amount of any accrued but unpaid A and B General Preferential Dividends, to be calculated up to and including the date of commencement of the winding up to be payable whether or not the A and/or B General Preferential Dividends have been declared; and

iii. £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of any A Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per A Preference Share.

iv. £ 242.41 (two hundred and forty two pounds and forty one pence) less the amount of any B Special Dividend declared in accordance with Article 17.3.a., per B Preference Share.

v. if insufficient assets available to meet the obligations arising under 18.a.i. to iv. above, the assets shall be applied on a proportional basis to the total amounts due to the A and B Preference share holders.

b. The A and B Preference Shares do not confer a further right to participate in the assets of the Company available for distribution among the shareholders or a right to the share premium.

c. The balance shall accrue to the holders of class A shares."

Sixth resolution

The meeting resolved to amend article 19 of the Articles to "read as follows:

"1. Subject to the provisions of this Article and the prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital at a shareholders meeting, the Company may redeem the A Preference Shares by serving notice to the holders of such A Preference Shares.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may be distributed by virtue of the law or of these Articles.

2. The Company has the right to redeem all or some of the A Preference Shares outstanding at any time.

3. The redemption moneys payable on each A Preference Share are the total of:

a. the amount of any A Special Dividend declared in accordance with Article 17.2. a., and not paid;

b. the amount of any accrued but unpaid A General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of redemption, to be payable whether or not the A General Preferential Dividend has been declared; and

c. £ 214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of any A Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per A Preference Share.

4. Holders of the A Preference Shares to be redeemed will be given not less than four weeks' notice. The notice shall specify the number of A Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption (the "Redemption Date").

5. If the Company has not redeemed all the A Preference Shares prior to the third anniversary of the date of their issue, the remainder of such shares must either be redeemed by such aforementioned date or, alternatively, at a date mutually agreed between the Company and the holders thereof.

6. On the Redemption Date the Company shall pay redemption moneys due to the holder of A Preference Shares upon presentation of an up to date Trade Registry excerpt.

7. The redemption moneys shall be paid to the holder of A Preference Shares on the Redemption Date (or if not a business day, on the first business day thereafter)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'a deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.", (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 71.609, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 25 novembre 1999, N° 889. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C daté du 4 juin 2009, N° 1105.

La séance est ouverte à onze heures et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les soixante sept millions quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-neuf (67.084.269) parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Proposition de créer une nouvelle classe de parts préférentielles cumulatives (les "Parts Préférentielles de classe B") et détermination de leurs droits particuliers comme décrits dans les propositions de résolutions exposées aux points 4 et 5 de l'ordre du jour.

2. Proposition d'augmenter le capital social d'un montant de 242.550,- EUR (deux cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros) pour l'augmenter de son montant actuel de 1.006.264.035,- EUR (un milliard six millions deux cent soixante-quatre mille trente-cinq euros) à 1.006.506.585,- EUR (un milliard six millions cinq cent six mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 16.170 (seize mille cent soixante-dix) nouvelles Parts Préférentielles de classe B d'une valeur de 15,- EUR (quinze euros) par part. Souscription et paiement.

3. Proposition de modifier l'article 6 des Statuts de la Société (les "Statuts") en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le capital est fixé à 1.006.506.585,- EUR (un milliard six millions cinq cent six mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros) divisé en 66.977.694 (soixante-six millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze) parts de classe A. 106.575 (cent six mille cinq cent soixante-quinze) parts préférentielles cumulatives et rachetables (les "Parts Préférentielles de classe A") et 16.170 (seize mille cent soixante-dix) parts préférentielles cumulatives (les "Parts Préférentielles de classe B") pour une valeur de 15,- EUR chacune".

4. Proposition de modifier l'article 17 des Statuts de la Société en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le bénéfice brut de la Société tel qu'indiqué dans les comptes annuels ou intermédiaires, après déduction des frais généraux, des amortissements et frais, représente le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le bénéfice restant après allocation à la réserve légale est disponible pour distribution aux associés de classe A, aux détenteurs de Parts Privilégiées de classe A et aux détenteurs de Parts Privilégiées de classe B dans la forme et de la manière décrite ci-dessous.

1. Les détenteurs de Parts Privilégiées de classe A auront droit à un intérêt par Part Privilégiée de classe A calculé sur une base journalière de LIBOR + 0.50 % sur un montant principal journalier de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) déduction faite de tout Dividende Spécial de classe A payé précédemment comme stipulé à l'article 17.2.a ci-dessous.

2. A condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, les détenteurs de Parts Privilégiées de classe A auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels de classe A"):

a. un dividende spécial unique non-cumulatif (le "Dividende Spécial de classe A") par Part Privilégiée de classe A qui ne dépassera pas 201,58 Livres Sterling (deux cent et une Livres Sterling et cinquante-huit pence); et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général de classe A") calculé sur une base journalière pour chaque Part Privilégiée de classe A:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial de classe A conformément à article 17.2.a, une somme égale à LIBOR + 0,50 % de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) par an; et

ii. pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial de classe A conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) déduction faite du montant du Dividende Spécial de classe A par Part Privilégiée de classe A payé par la Société annuellement.

3. Les détenteurs de Parts Privilégiées de classe B, à condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels de classe B"):

a. un dividende spécial unique non-cumulatif (le "Dividende Spécial de classe B") par Part Privilégiée de classe B qui ne dépassera pas 229,75 Livres Sterling (deux cent vingt-neuf Livres Sterling et soixante-quinze pence) payable au plus tard le 30 juin 2009; et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général de classe B") calculé sur une base journalière pour chaque Part Privilégiée de classe B:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial de classe B conformément à article 17.3.a, une somme égale à LIBOR + 1 % de 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante deux Livres Sterling et quarante et un pence) par an; et

ii. pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial de classe B conformément à article 17.3.a., une somme égale à LIBOR + 1 % de 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante deux Livres Sterling et quarante et un pence), déduction faite du montant du Dividende Spécial de classe B par Part Privilégiée de classe B payé par la Société annuellement.

pour les besoins du présent article,

4. Pour les Parts Sociales Privilégiées de classe A, LIBOR signifiera le "12 months London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées cumulatives et rachetables de classe A et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission. Pour les Parts Sociales Privilégiées de classe B, LIBOR signifiera le "12 months London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées cumulatives de classe B et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission.

5. Les Dividendes Préférentiels Généraux de classe A et B sont payables annuellement, de façon rétroactive, en un seul versement à la date anniversaire de l'émission de la classe de parts sociales correspondante (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit) (la "date fixe du dividende").

6. Les détenteurs auront droit aux paiements du dividende dans l'ordre suivant:

a) premièrement, les Dividendes Spéciaux de classe B aux Détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de classe B;

b) deuxièmement, les Dividendes Spéciaux de classe A aux Détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de classe A;

c) troisièmement les Dividendes Préférentiels Généraux de classe A et B aux Détenteurs Préférentiels de classe A et B ci la date de paiement fixée;

d) quatrièmement, aux détenteurs de n'importe quelle autre classe de part sociale.

7. Sauf ce qui décrit à l'article 17.2. and 17.3., les Parts Privilégiées de classe A et B ne confèrent pas d'autre droit de participation aux bénéfices de la Société.

8. Après les distributions aux détenteurs de Parts Privilégiées de classe A et B, le solde des profits distribuables bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A.

9. Le gérant et en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance est autorisé à payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

a) les comptes intermédiaires doivent montrer que les fonds disponibles sont suffisants, étant entendu que la somme distribuée ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, plus tous les profits reportés et les réserves distribuables, déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts.

b) lorsque les paiements des acomptes sur dividendes excèdent la somme du dividende décidée par l'assemblée générale, ils seront, dans la mesure de l'excédent de paiement, considérés comme ayant été payés à titre d'acompte sur le dividende suivant.

10. Les distributions seront payables au siège de la Société à la date à laquelle elles seront déclarées, à moins que la résolution ne fixe un autre endroit ou une autre date.

11. L'équivalent en euros du montant principal de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) à la date du 19 novembre 2008, sur base du taux de change de GBP 1,- pour 1,185 EUR est de 253,88 EUR (deux cent cinquante-trois euros et quatre-vingt huit pence). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées de classe A seront calculés et payés en Livres Sterling."

12. L'équivalent en euros du montant principal de 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante-deux Livres Sterling et quarante et un pence) à la date du 18 Juin 2009, sur base du taux de change de GBP 1,- pour 1,1851 EUR est de 287,28 EUR (deux cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et vingt-huit pence). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées de classe B seront calculés et payés en Livres Sterling."

5. Proposition de modification de l'article 18 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

a. Après le paiement des dettes, les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés seront utilisés pour le remboursement aux détenteurs de chaque Part Privilégiée de classes A et B, en priorité à un remboursement aux détenteurs d'une autre classe de parts sociales comme suit:

i. le montant de tous Dividendes Spéciaux déclaré conformément à l'article 17.2.a. and 17.3., et non payé;

ii. le montant de tous Dividendes Préférentiels Généraux de classes A et B échu mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date du début de la liquidation, payable que les Dividendes Préférentiels Généraux de classes A et B aient été effectivement déclarés ou non; et

iii. 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial de classe A déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée de classe A;

iv. 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante-deux Livres Sterling et quarante et un pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial de classe B déclaré conformément à l'article 17.3. a., par Part Privilégiée de classe B;

v. si les actifs disponibles sont insuffisants pour faire face aux obligations sous 18.a.i. à iv. ci-dessus, les actifs seront appliqués sur une base proportionnelle aux montants totaux dus aux détenteurs d'Actions privilégiée de classes A et B.

b. Les Parts Privilégiées de classes A et B ne confèrent pas d'autre droit de recevoir les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés ou un droit à la prime d'émission.

c. Le solde bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A."

6. Proposition de modification de l'article 19 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"1. Sous réserve des stipulations de cet article et de l'approbation préalable par les associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, la Société peut racheter les Parts Privilégiées de classe A moyennant un avis aux détenteurs de telles Parts Privilégiées de classe A.

Le rachat ne peut pas avoir pour effet de réduire les actifs nets de la Société au-dessous de la somme du capital social souscrit et des réserves distribuables en vertu de la loi ou des Statuts.

2. La Société a le droit de racheter tout ou partie des Parts Privilégiées de classe A émises à tout moment.

3. Les montants de rachat payables pour chaque Part Privilégiée de classe A sont le total de:

a. la somme de tout Dividende Spécial de classe A déclaré conformément à l'article 17.2. a., et non payé;

b. la somme de tout Dividende Préférentiel Général de classe A échu mais impayé, calculé jusqu'il et incluant la Date de Rachat, payable que le Dividende Préférentiel Général de classe A ait été effectivement déclaré ou non; et

c. 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée de classe A.

4. Les détenteurs des Parts Privilégiées à racheter recevront un avis au moins quatre semaines à l'avance. L'avis spécifiera le nombre de Parts Privilégiées à racheter et la date fixée pour le rachat (la "Date de Rachat").

5. Si la Société n'a pas racheté toutes les Parts Privilégiées de classe A avant le troisième anniversaire de la date de leur émission, le solde de ces parts doit être racheté ou bien endéans ce délai ou bien à une date convenue entre la Société et les détenteurs.

6. A la Date de Rachat, la Société payera les montants correspondant au rachat aux détenteurs de Parts Privilégiées sur présentation d'un extrait à jour du Registre de Commerce et des Sociétés.

7. Les montants du rachat seront payés aux détenteurs des Parts Privilégiées de classe A à la Date de Rachat (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit).

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts préférentielles cumulatives (les "Parts Préférentielles de classe B") et de déterminer leurs droits particuliers comme décrits dans les propositions de résolutions exposées aux points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de 242.550 EUR (deux cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros) pour l'augmenter de son montant actuel de 1.006.264.035,- EUR (un milliard six millions deux cent soixante-quatre mille trente-cinq euros) à 1.006.506.585,- EUR (un milliard six millions cinq cent six mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 16.170 (seize mille cent soixante-dix) nouvelles Parts Préférentielles de classe B d'une valeur de 15,- EUR (quinze euros) par part.

L'assemblée ayant pris acte de la renonciation à leur droit préférentiel de souscription des nouvelles parts émises par les associés existants, a décidé d'accepter la souscription aux nouvelles Parts Privilégiées cumulatives de classe B par REGKITT BENCKISER TREASURY SERVICES PLC, une société du droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, UK, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 5960843.

Souscription - Paiement

Sur ce la société mentionnée ci-dessus RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG TREASURY SERVICES PLC, prénommée, ici représentée par Maître Catherine Dessoy, prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire aux 16.170 (seize mille cent soixante-dix) nouvelles Parts Privilégiées cumulatives de classe B et les payer ensemble en espèces avec une prime d'émission de GBP 3.715.057,50 (trois millions sept cent quinze mille cinquante sept Livres Sterling et cinquante pence) équivalant à 4.402.797,60 EUR (quatre millions quatre cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante cents) de sorte que dorénavant la Société a, à sa libre et entière disposition, la somme de GBP 204.712,20 (deux cent quatre mille sept cent douze Livres Sterling et vingt pence) équivalant à 242.550,- EUR (deux cent quarante -deux mille cinq cent cinquante euros), à titre d'augmentation de capital, plus une prime d'émission de GBP 3.715.057,50 (trois million sept cent quinze mille cinquante-sept Livres Sterling et cinquante pence) équivalant à 4.402.057,50 EUR (quatre millions quatre cent deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante cents), comme il a été certifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la contribution étant entièrement effectuée, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des Statuts de la Société (les "Statuts") en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le capital est fixé à 1.006.506.585,- EUR (un milliard six millions cinq cent six mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros) divisé en 66.977.694 (soixante-six millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze) parts de classe A, 106.575 (cent six mille cinq cent soixante-quinze) parts préférentielles cumulatives et rachetables (les "Parts Préférentielles de classe A") et 16.170 (seize mille sept cent soixante-dix) parts préférentielles cumulatives (les "Parts Préférentielles de classe B") pour une valeur de 15,- EUR chacune".

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts de la Société en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le bénéfice brut de la Société tel qu'indiqué dans les comptes annuels ou intermédiaires, après déduction des frais généraux, des amortissements et frais, représente le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le bénéfice restant après allocation à la réserve légale est disponible pour distribution aux associés de classe A, aux détenteurs de Parts Privilégiées de classe A et aux détenteurs de Parts Privilégiées de classe B dans la forme et de la manière décrite ci-dessous.

1. Les détenteurs de Parts Privilégiées de classe A auront droit à un intérêt par Part Privilégiée de classe A calculé sur une base journalière de LIBOR + 0.50 % sur un montant principal journalier de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) déduction faite de tout Dividende Spécial de classe A payé précédemment comme stipulé à l'article 17.2.a ci-dessous.

2. A condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, les détenteurs de Parts Privilégiées de classe A auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels de classe A"):

a. un dividende spécial unique non-cumulatif (le "Dividende Spécial de classe A") par Part Privilégiée de classe A qui ne dépassera pas 201,58 Livres Sterling (deux cent et une Livres Sterling et cinquante-huit pence); et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général de classe A") calculé sur une base journalière pour chaque Part Privilégiée de classe A:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial de classe A conformément à article 17.2.a, une somme égale à LIBOR + 0.50 % de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) par an; et

ii. pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial de classe A conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) déduction faite du montant du Dividende Spécial de classe A par Part Privilégiée de classe A payé par la Société annuellement.

3. Les détenteurs de Parts Privilégiés de classe B, à condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels de classe B"):

a. un dividende spécial unique non-cumulatif (le "Dividende Spécial de classe B") par Part Privilégiée de classe B qui ne dépassera pas 229,75 Livres Sterling (deux cent vingt-neuf Livres Sterling et soixante-quinze pence) payable au plus tard le 30 juin 2009; et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général de classe B") calculé sur une base journalière pour chaque Part Privilégiée de classe B:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial de classe B conformément à article 17.3.a, une somme égale à LIBOR + 1 % de 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante-deux Livres Sterling et quarante et un pence) par an; et

ii. pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial de classe B conformément à article 17.32.a., une somme égale à LIBOR + 1 % de 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante-deux Livres Sterling et quarante et un pence), déduction faite du montant du Dividende Spécial de classe B par Part Privilégiée de classe B payé par la Société annuellement.

pour les besoins du présent article,

4. Pour les Parts Sociales Privilégiées de classe A, LIBOR signifiera le "12 months London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées cumulatives et rachetables de classe A et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission. Pour les Parts Sociales Privilégiées de classe B, LIBOR signifiera le "12 months London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées cumulatives de classe B et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission.

5. Les Dividendes Préférentiels Généraux de classe A et B sont payables annuellement, de façon rétroactive, en un seul versement à la date anniversaire de l'émission de la classe de parts sociales correspondante (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit) (la "date fixe du dividende").

6. Les détenteurs auront droit aux paiements du dividende dans l'ordre suivant:

a) premièrement, les Dividendes Spéciaux de classe B aux Détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de classe B;

b) deuxièmement, les Dividendes Spéciaux de classe A aux Détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de classe A;

c) troisièmement les Dividendes Préférentiels Généraux de classe A et B aux Détenteurs Préférentiels de classe A et B à la date de paiement fixée;

d) quatrièmement, aux détenteurs de n'importe quelle autre classe de part sociale.

7. Sauf ce qui décrit à l'article 17.2. and 17.3., les Parts Privilégiées de classe A et B ne confèrent pas d'autre droit de participation aux bénéfices de la Société.

8. Après les distributions aux détenteurs de Parts Privilégiées de classe A et B, le solde des profits distribuables bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A.

9. Le gérant et en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance est autorisé à payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

a) les comptes intermédiaires doivent montrer que les fonds disponibles sont suffisants, étant entendu que la somme distribuée ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, plus tous les profits reportés et les réserves distribuables, déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts.

b) lorsque les paiements des acomptes sur dividendes excèdent la somme du dividende décidée par l'assemblée générale, ils seront, dans la mesure de l'excédent de paiement, considérés comme ayant été payés à titre d'acompte sur le dividende suivant.

10. Les distributions seront payables au siège de la Société à la date à laquelle elles seront déclarées, à moins que la résolution ne fixe un autre endroit ou une autre date.

11. L'équivalent en euros du montant principal de 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence) à la date du 19 novembre 2008, sur base du taux de change de GBP 1,- pour 1,185 EUR est de 253,88 EUR (deux cent cinquante-trois euros et quatre-vingt huit pence). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées de classe A seront calculés et payés en Livres Sterling."

12. L'équivalent en euros du montant principal de 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante-deux Livres Sterling et quarante et un pence) à la date du 18 Juin 2009, sur base du taux de change de GBP 1,- pour 1,1851 EUR est de 287,28

EUR (deux cent quatre-vingt-sept euros et vingt-huit pence). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées de classe B seront calculés et payés en Livres Sterling."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

a. Après le paiement des dettes, les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés seront utilisés pour le remboursement aux détenteurs de chaque Part Privilégiée de classes A et B, en priorité à un remboursement aux détenteurs d'une autre classe de parts sociales comme suit:

- i. le montant de tous Dividendes Spéciaux déclaré conformément à l'article 17.2.a. and 17.3., et non payé;
 - ii. le montant de tous Dividendes Préférentiels Généraux de classes A et B échu mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date du début de la liquidation, payable que les Dividendes Préférentiels Généraux de classes A et B aient été effectivement déclarés ou non; et
 - iii. 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial de classe A déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée de classe A;
 - iv. 242,41 Livres Sterling (deux cent quarante-deux Livres Sterling et quarante et un pence) déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial de classe B déclaré conformément à l'article 17.3.a., par Part Privilégiée de classe B;
 - v. si les actifs disponibles sont insuffisants pour faire face aux obligations sous 18.a.i. à iv. ci-dessus, les actifs seront appliqués sur une base proportionnelle aux montants totaux dus aux détenteurs d'Actions privilégiée de classes A et B.
- b. Les Parts Privilégiées de classes A et B ne confèrent pas d'autre droit de recevoir les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés ou un droit à la prime d'émission.
- c. Le solde bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"1. Sous réserve des stipulations de cet article et de l'approbation préalable par les associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, la Société peut racheter les Parts Privilégiées de classe A moyennant un avis aux détenteurs de telles Parts Privilégiées de classe A.

Le rachat ne peut pas avoir pour effet de réduire les actifs nets de la Société au-dessous de la somme du capital social souscrit et des réserves distribuables en vertu de la loi ou des Statuts.

2. La Société a le droit de racheter tout ou partie des Parts Privilégiées de classe A émises à tout moment.

3. Les montants de rachat payables pour chaque Part Privilégiée de classe A sont le total de:

- a. la somme de tout Dividende Spécial de classe A déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;
- b. la somme de tout Dividende Préférentiel Général de classe A échu mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la Date de Rachat, payable que le Dividende Préférentiel Général de classe A ait été effectivement déclaré ou non; et
- c. 214,24 Livres Sterling (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt-quatre pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée de classe A.

4. Les détenteurs des Parts Privilégiées à racheter recevront un avis au moins quatre semaines à l'avance. L'avis spécifiera le nombre de Parts Privilégiées à racheter et la date fixée pour le rachat (la "Date de Rachat").

5. Si la Société n'a pas racheté toutes les Parts Privilégiées de classe A avant le troisième anniversaire de la date de leur émission, le solde de ces parts doit être racheté ou bien endéans ce délai ou bien à une date convenue entre la Société et les détenteurs.

6. A la Date de Rachat, la Société payera les montants correspondant au rachat aux détenteurs de Parts Privilégiées sur présentation d'un extrait à jour du Registre de Commerce et des Sociétés.

7. Les montants du rachat seront payés aux détenteurs des Parts Privilégiées de classe A à la Date de Rachat (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2009. Relation: LAC/2009/24504. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009084389/211/637.

(090100983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Financière Cavour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.085.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE CAVOUR S.A.

Régis DONATI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009084744/12.

(090101195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

AltaLux Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AltaLux Spain S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085386/12.

(090101733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Randstad Recruitment & Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084816/10.

(090100741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084819/10.

(090100744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.
